

Strasbourg, le 24 septembre 2018

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie-Dasen du Bas-Rhin,
Madame l'IEN-ASH,

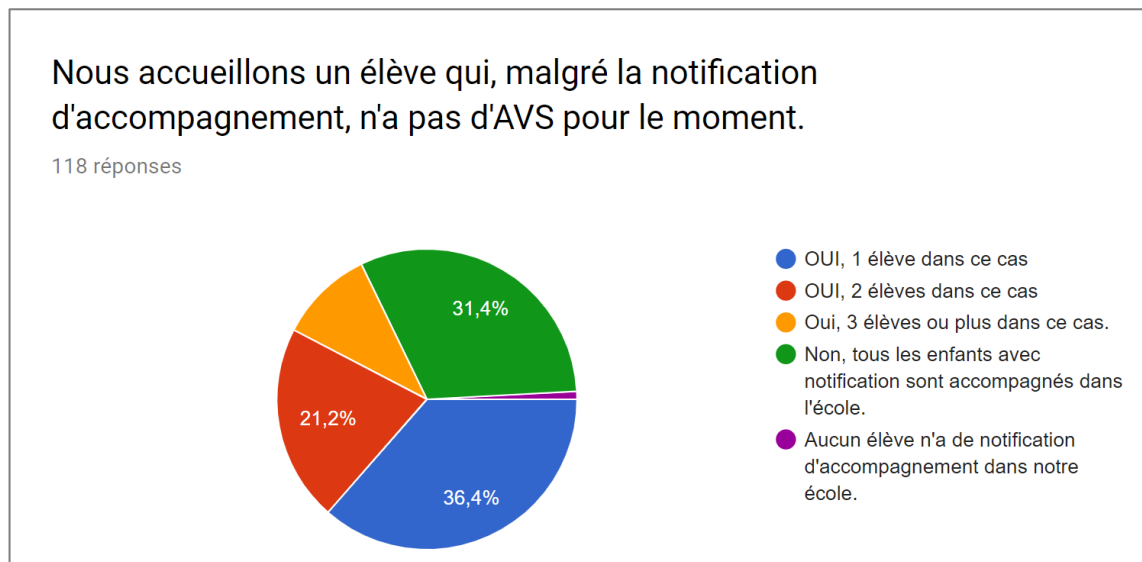
Objet :

Accompagnement des élèves porteurs de handicap

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Madame l'IEN-ASH,

Selon notre récente enquête adressée aux écoles du Bas-Rhin, la situation favorable voire idyllique qui nous avait été présentée lors de la CAPD du 30 août 2018 est loin d'être celle que nos collègues vivent sur le terrain.

Extrait des résultats :



Année après année, force est de constater l'incapacité de l'Etat à mettre en œuvre les modalités favorables à l'accueil des élèves en situation de handicap. Un élève non accompagné est un élève en souffrance, confié à un enseignant mis à mal dans une classe où la sérénité nécessaire aux apprentissages n'est pas assurée.

Je vous remercie de m'adresser le bilan actualisé de la couverture des notifications MDPH dans notre département, dans le 1^{er} et le 2nd degré.

Dans l'attente de solutions au cas par cas, le SE Unsa demande que toutes facilités soient accordées aux équipes afin d'aménager la scolarisation des élèves concernés", si celle-ci devait être difficile, et comme le permet leur PPS.

Je vous interpelle aussi au sujet des performances du logiciel Galaxie, relatives à la gestion des accompagnements par un AVS. Ce logiciel était censé être opérationnel et performant, c'est loin d'être le cas.

Et pour terminer, nous posons une question cruciale : celle des critères de nomination des AVS. Qui a un AVS en premier ? Qui a un AVS en urgence ? Faut-il avoir des parents hyper-réactifs pour obtenir un AVS avant d'autres élèves ?

Je suis dans l'attente de vos réponses et me tiens à votre disposition pour en discuter de vive voix, dans le cadre d'une audience par exemple, comme il vous siéra.

Veillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'académie, Madame l'IEN-ASH, l'assurance de ma considération respectueuse.



Anne-Marie HALLER
Secrétaire Générale du SE-Unsa du Bas-Rhin